

Auto-évaluation de la performance du comité de rémunération

Performance collective – votre comité de rémunération est-il à la hauteur?

Afin d'évaluer sa performance, le comité de rémunération devrait analyser ce qu'il a réalisé et s'il a fait face à ses responsabilités.

Ce questionnaire a été conçu pour vous permettre d'évaluer la performance de votre comité de rémunération. Il peut également servir d'aide-mémoire pour la planification, la tenue et la participation aux séances de votre comité de rémunération. Ce questionnaire est divisé en deux parties: la première porte sur les comportements du comité de rémunération et la seconde sur ses processus. Les remarques complémentaires sont les bienvenues et le comité de rémunération devrait, le cas échéant, planifier des mesures complémentaires. Les résultats de l'évaluation devraient être discutés avec l'ensemble du conseil d'administration.

Questionnaire

Ce questionnaire est destiné à vous permettre d'évaluer la performance de votre comité de rémunération. Vous pouvez trouver utile de noter où se situe le comité par rapport à chacun des points sur une échelle où 5 = tout le temps/très satisfaisant, 4 = la plupart du temps/supérieur à la moyenne, 3 = parfois/moyen, 2 = quelquefois/inférieur à la moyenne, 1 = presque jamais/non satisfaisant. Si l'échelle n'est pas applicable ou si l'appréciation se situe en-dessous de ce que vous considérez comme acceptable, vous disposez d'un espace pour noter les mesures que votre comité de rémunération devrait entreprendre pour accroître sa performance. Vous pouvez également utiliser cet espace pour ajouter toutes les mesures personnelles que vous désirez entreprendre.

Comportement	Evaluation					
	1	2	3	4	5	N/A

Compréhension des principaux objectifs financiers

Tous les membres du comité de rémunération comprennent parfaitement les principaux objectifs de l'entreprise et ses systèmes de rémunération. Ils en tiennent compte lors des discussions du comité de rémunération sur la politique de rémunération et ses directives.

Remarques/Mesures:

Evaluation des conséquences éventuelles des décisions

Le comité de rémunération connaît parfaitement tous les éléments ayant trait à la rémunération de la direction générale et du conseil d'administration et évalue les conséquences éventuelles des décisions.

Remarques/Mesures:

Appréciation des risques potentiels

Le comité de rémunération considère l'impact de la politique de rémunération et de sa mise en œuvre sur le comportement des membres de la direction générale et des autres employés.

Remarques/Mesures:

Approche relative aux objectifs individuels et à la performance des membres de la direction générale

Concernant les récompenses spécifiques, le comité de rémunération comprend la base de toute évaluation de la performance des directeurs exécutifs et est préparé à gérer les aspects de la rémunération d'une performance inférieure aux attentes.

Remarques/Mesures:

Comportement	Evaluation					
	1	2	3	4	5	N/A

Qualité de l'interaction avec la direction générale

Le comité de rémunération garde l'initiative pour ce qui est de définir la politique et les structures de rémunération mais tient néanmoins compte des propositions de la direction générale et les remet en question.

Remarques/Mesures:

Accent mis sur les diverses perspectives des investisseurs

Le comité de rémunération consulte les actionnaires et anticipe les réactions provoquées par les changements de politiques de rémunération. Il connaît la manière de penser des actionnaires de l'entreprise et celle des autres interlocuteurs en ce qui concerne la rémunération des membres de la direction générale.

Remarques/Mesures:

Rigueur des débats

Les séances du comité de rémunération sont menées de sorte à encourager des discussions approfondies et critiques. Tous les membres y contribuent proactivement.

Remarques/Mesures:

Propension à prendre des décisions impopulaires

Le comité de rémunération est prêt à prendre des décisions impopulaires et à communiquer de «mauvaises nouvelles» à la direction générale, s'il le juge nécessaire compte tenu de la performance de l'entreprise ou de celle d'un individu, ou cela est approprié au vu des normes actuelles de bonne pratique.

Remarques/Mesures:

Qualité de la présidence

Le président du comité de rémunération favorise la tenue de séances efficaces et encourage la participation de tous les membres lors des séances aussi bien formelles qu'informelles.

Remarques/Mesures:

Clarté des directives

Il existe des directives claires qui définissent le rôle du comité de rémunération par rapport au conseil d'administration dans son ensemble. Les actionnaires et autres interlocuteurs peuvent prendre connaissance de ces directives et le comité de rémunération y adhère.

Remarques/Mesures:

Compétences et expérience adéquates

Les membres du comité de rémunération ont une expérience et des compétences adéquates. Ils disposent de connaissances pratiques sur les structures de rémunération appliquées communément dans des entreprises similaires et sont familiers avec les conditions-cadres actuelles de gouvernance de leur entreprise.

Remarques/Mesures:

Informations en continu et actualisation des connaissances

Chaque membre du comité de rémunération s'engage à suivre régulièrement des formations afin de mettre à jour ses compétences et son savoir.

Remarques/Mesures:

Comportement	Evaluation					
	1	2	3	4	5	N/A

Agenda annuel structuré et adapté

Il existe un agenda annuel structuré qui établit le calendrier des décisions importantes ainsi que des processus à suivre pour permettre au comité de rémunération de prendre ses décisions.

Remarques/Mesures:

Des séances régulières d'une durée adéquate

Les séances, d'une durée adéquate, sont tenues en nombre suffisant pour permettre au comité de rémunération d'exercer pleinement ses fonctions. Tous les membres du comité de rémunération assistent à l'ensemble des séances.

Remarques/Mesures:

Accès aux informations importantes, concises et rapides

Pour chaque séance, les membres du comité de rémunération disposent suffisamment à l'avance d'informations complètes et concises, qui leur permettent de se préparer aux discussions et à la prise de décisions.

Remarques/Mesures:

Restrictions s'appliquant aux invités non membres lors des réunions du comité de rémunération

Les membres de la direction générale et d'autres personnes non membres peuvent assister aux séances du comité de rémunération afin de fournir des informations sur des sujets importants, mais ils ne sont pas systématiquement présents. Aucun membre de la direction générale n'est présent lorsque sa rémunération est discutée.

Remarques/Mesures:

Responsabilité du contenu du rapport de compensation publié

Le comité de rémunération assume l'entière responsabilité du contenu du rapport de compensation publié et participe proactivement aux décisions sur les informations qu'il contient. Le président du comité de rémunération assiste à l'assemblée générale annuelle afin de répondre aux questions ayant trait à la rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale.

Remarques/Mesures:

Coordonnées

Nom et prénom:

Fonction:

Société:

Date: